



Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

N° de la demande : 2016-1955
Demande : B.3.11
Produit : Répulsif liquide pour animaux Onguard
N° d'homologation : 31811
Matière active (m.a.) : Benzoate de dénatonium (0,075 %)
N° de document de l'ARLA : 2630693

Contexte

Le répulsif liquide pour animaux Onguard (n° d'homologation 31811) est un produit à usage domestique contenant 0,075 % de benzoate de dénatonium. Ce produit peut être utilisé pour contrôler les dommages causés par les chiens, les chats, les lapins, les rats-laveurs, les castors, les souris, les rats, les cerfs, les écureuils, les campagnols, les porcs-épics et certaines espèces d'oiseaux granivores, frugivores et corneilles noires. Il doit être vaporisé jusqu'à saturation de toutes les surfaces des objets à protéger uniquement à l'extérieur à raison d'une ou deux fois par année.

But de la demande

La présente demande vise à ajouter une allégation d'efficacité contre les « moufettes » à la liste d'espèces nuisibles inscrites sur l'étiquette du répulsif liquide pour animaux Onguard.

Évaluation des propriétés chimiques

Non requise.

Évaluation sanitaire

Non requise.

Évaluation environnementale

Non requise.

Évaluation de la valeur

Pour appuyer l'ajout des moufettes, le demandeur a présenté une justification scientifique

concernant une extrapolation à partir des espèces nuisibles déjà homologuées. Le répulsif liquide Onguard empêche les animaux de gruger les objets traités parce que le benzoate de dénatonium a un goût très amer peu apprécié de la plupart des espèces animales. La justification repose sur le fait que plusieurs des espèces nuisibles indiquées sur l'étiquette sont omnivores comme la mouffette, et que le mode d'action du répulsif liquide pour animaux Onguard aura chez elle un effet dissuasif similaire l'empêchant de s'alimenter. La justification est acceptable, car on peut raisonnablement s'attendre à ce que les mouffettes ne grugent pas les objets traités avec le répulsif liquide pour animaux Onguard comme c'est le cas pour les autres espèces nuisibles indiquées sur l'étiquette.

Conclusion

L'ajout des « mouffettes » à la liste d'espèces nuisibles inscrites sur l'étiquette du répulsif liquide pour animaux Onguard (n° d'homologation 31811) est appuyé.

Références

2630632	DACO: M10.1
2630633	DACO: M10.2.2
2630634	DACO: M10.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.